

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 19 (1928)

Artikel: Que fait l'école pour la Société des Nations?

Autor: Duchosal, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que fait l'Ecole pour la Société des Nations ?

En septembre 1923, l'Assemblée de la Société des Nations adopta la résolution suivante :

« L'Assemblée prie instamment les gouvernements des Etats membres de prendre des mesures en vue de faire connaître aux enfants et à la jeunesse de leurs pays respectifs, là où cet enseignement n'est point donné, l'existence et les buts de la Société des Nations et les termes de son Pacte ».

Cette existence, ces buts, l'œuvre accomplie valent-ils la peine d'être enseignés ? Les gouvernements auxquels s'adressait l'Assemblée ont-ils fait quelque chose ? La Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations a-t-elle cherché à donner des directives ? Les grandes Associations internationales à tendance philanthropique ont-elles manifesté quelque intérêt pour cette entreprise ? Nous, éducateurs, avons nous bien senti la responsabilité dont nous revêt l'appel de l'Assemblée par l'entremise des gouvernements et en dehors même de cette entremise ? Accomplissons-nous la tâche qui nous incombe ? Sinon, et si cependant nous le désirons, comment pouvons-nous agir ? L'Ecole, enfin, en tant qu'instrument de civilisation, perdra-t-elle ou gagnera-t-elle à admettre un tel enseignement dans ses cadres ?

Tels sont les principaux points que nous nous efforcerons de traiter brièvement dans les pages qui suivent.

PREMIÈRE PARTIE

L'œuvre de la Société des Nations vaut-elle la peine d'être enseignée à la Jeunesse ?

A une telle question, il faut répondre, avant tout, par des faits. Nous énumérerons donc, tout d'abord, rapidement, sans commentaires, les résultats indiscutables et indiscutés obtenus jusqu'à maintenant par l'organisme nouveau créé au lendemain de la guerre mondiale. Voyons un peu :

Commençons par l'œuvre politique :

Le différend qui s'éleva, en 1919, entre la Suède et la Finlande, au sujet des *Iles d'Aland* avait atteint un tel degré d'acuité que non seulement la rupture des relations diplomatiques s'en était suivie, mais que la guerre menaçait fort d'éclater. Or, non seulement la Société des Nations rétablit la paix entre les deux pays, mais elle se déclara garante de l'exécution d'un traité qui, sinon, n'eût probablement pas été signé. Il est à remarquer qu'à côté de l'instance politique de recours, représentée par son propre Conseil, la Société des Nations plaça une instance d'ordre juridique, la *Cour permanente de Justice internationale*, qui est elle-même une de ses plus belles créations.

Dans le grave conflit causé par le tracé des nouvelles frontières de la *Haute-Silésie*, ni la Commission du plébiscite, ni le Conseil suprême des Alliés ne purent s'entendre, malgré les multiples consultations d'experts. De part et d'autre, on s'échauffa. Les gouvernements français et anglais étaient d'opinions si différentes qu'on commençait à craindre une rupture entre eux. La Pologne et l'Allemagne paraissaient sur le point d'ouvrir des hostilités lorsque la Société des Nations intervint, apporta des solutions jugées acceptables et fournit, pour l'exécution des conventions intervenues, des garanties d'impartialité qui, pour une grande part, furent les causes mêmes de l'aboutissement heureux des discussions et de la signature d'actes mettant fin aux agitations, aux menaces d'insurrections et de guerre.

En 1921, un grave différend surgit entre la *France et la Grande-Bretagne* au sujet de la nationalité des individus nés, dans le Maroc français ou en Tunisie, de parents dont l'un était soumis à la juridiction des tribunaux français du protectorat et né dans

le protectorat. Le gouvernement français les considérait comme siens et voulait les appeler sous les drapeaux, tandis que le gouvernement britannique s'y opposait, déclarant sujets anglais les individus nés à l'étranger de sujets britanniques nés eux-mêmes dans un territoire dépendant du roi d'Angleterre. Qui peut dire où aurait conduit ce différend si Léon Bourgeois et lord Balfour n'avaient étudié et résolu la question dans l'esprit de conciliation de la Société des Nations et à la lumière des avis de la Cour permanente de Justice internationale ?

Parmi les nombreuses difficultés diplomatiques causées par les *affaires d'Albanie* et solutionnées par la Société des Nations, celles de 1921 ont dû être de nature bien particulièrement délicate pour que lord Balfour ait pu écrire : « En dehors de la Société des Nations aucun organisme, aucune nation, aucun homme d'Etat du monde n'aurait pu faire ce qui a été fait ».

Quant à l'action si énergique du Conseil de la Société des Nations au début de la *guerre gréco-bulgare* de 1925, il est à peine besoin d'en parler ici, car chacun se rappelle avec quelle rapidité — et je dirais volontiers avec quelle élégance — les hostilités furent arrêtées par l'application automatique des dispositions du Pacte.

Nous ne ferons que mentionner purement et simplement d'autres interventions efficaces de la Société des Nations, dans toute une série de *questions de frontières* fort compliquées où de graves conflits étaient à redouter ou à arrêter, notamment lorsqu'il s'est agi d'établir certaines délimitations entre la *Hongrie et l'Autriche* ; entre la *Hongrie et la Tchécoslovaquie* ; entre la *Pologne et la Tchécoslovaquie*, etc.

Nous noterons seulement au passage l'élaboration de la *convention de Memel*, le concours décisif apporté dans le *défend* survenu entre la *République finlandaise* et le *gouvernement des Soviets* à propos de la Carélie orientale, dans le conflit entre *Roumains et Hongrois* causé par les expropriations ; dans les *difficultés des Bulgares avec plusieurs pays limitrophes*, etc.

Il y aurait assurément quelque injustice à ne rien dire de l'influence du Conseil dans le conflit *italo-grec*, car, malgré de regrettables tergiversations et de véritables échecs, elle ne fut point négligeable. Peut-être arrivera-t-on à reviser un jour le jugement vraiment bien sévère de l'opinion publique sur ce point d'histoire.

Au *défend polono-lithuanien*, que d'aucuns considéraient comme sans issue, la Société des Nations est en voie d'apporter des solutions. Où en seraient les affaires de ces deux pays si elles n'avaient bénéficié de son entremise ?

Par l'institution wilsonienne des *mandats*, qui inaugure un système tout à fait nouveau de responsabilité nationale sous un contrôle international, la politique contemporaine arrive à se tirer d'embarras dans toute une immense série de circonstances d'une rare complexité où aucun régime admis jusqu'à maintenant ne paraissait pouvoir être appliqué sans conduire aux insurrections, aux jalouxies dangereuses, aux rivalités politiques et à un bref retour à la guerre.

Quelque fondés que puissent être les reproches adressés parfois au régime actuel de *protection des minorités*, il faut bien reconnaître que la possibilité de recours au Conseil de la Société des Nations rend d'inappréciables services à des populations qui, sans elle, connaîtraient des abus de pouvoir aussi fréquents qu'insupportables.

C'est en cherchant les voies et moyens d'arriver à limiter les armements que la Ve Assemblée a été amenée à proclamer l'interdépendance de l'arbitrage, de la sécurité et du désarmement et que, par l'adoption du Protocole de Genève, elle s'est prononcée pour la *suppression définitive et complète de la guerre*. Si ce Protocole, qui restera l'un des actes les plus splendides de l'histoire de l'Humanité, n'a pas été ratifié par les gouvernements, ce n'est pas, nous devons le dire, à la Société des Nations qu'on doit le reprocher. Quant à la *limitation des armements*, — c'est-à-dire la diminution des charges financières écrasantes et la diminution des risques de guerre, — il faut être peu informé pour ne pas distinguer les pas déjà faits et ceux qui se font, malgré les difficultés inouïes qui surgissent de tous côtés.

Pour les *traités de Locarno* et la détente bienfaisante qui vint mettre un terme à l'angoisse dans laquelle étouffait alors l'Europe, laissez parler le principal négociateur, M. Aristide Briand : « Si les négociations de Locarno ont abouti, c'est parce que nous avons pris un soin jaloux de rattacher toutes ces négociations, depuis le commencement jusqu'à la fin, à l'esprit de la Société des Nations et à son Pacte et parce que nous nous sommes inspirés de tous les travaux antérieurs de la Société des Nations ».

On parle volontiers d'inconvénients du gouvernement du

territoire de la Sarre par la Société des Nations et de l'administration de la ville libre de Dantzig sous son égide, mais qui voudrait proposer actuellement un autre régime permettant d'évincer les difficultés sans nombre créées par des circonstances exceptionnellement compliquées ?

Qui aurait pu réussir au même degré que la Société des Nations dans la *reconstruction financière de l'Autriche et de la Hongrie* et éteindre ainsi les foyers d'incendie qui menaçaient de nouveau l'Europe au lendemain de la guerre mondiale ?

Voilà pour l'œuvre politique. Parlons maintenant de l'œuvre sociale et humanitaire :

L'organisation du travail, dont le rouage principal est le **Bureau international du Travail** (créé par le traité de Versailles en exécution de l'article 23 du Pacte de la Société des Nations) limite la durée du travail de l'ouvrier, interdit qu'on utilise les femmes dans le travail de nuit et leur garantit, au moment de l'accouchement, une période de repos rétribuée suffisamment longue pour sauvegarder leur santé, empêche d'employer les enfants au-dessous de quatorze ans dans les établissements industriels, interdit qu'on fasse manier aux femmes et aux enfants des sels de plomb dangereux, crée des services d'hygiène dans le but de protéger la santé des ouvriers, établit des conventions concernant les accidents du travail, ne laisse plus employer dans les soutes et les chaufferies des navires des jeunes gens âgés de moins de 18 ans, protège aussi bien ceux qui travaillent sur la mer que ceux qui cultivent la terre. Par ses vastes enquêtes, par les renseignements qu'il rassemble et coordonne, sous l'éminente direction de M. Albert Thomas, il facilite aux gouvernements, à la Société des Nations et aux économistes des études pour lesquelles la documentation est particulièrement difficile à obtenir. En un mot, l'Organisation du Travail cherche à *faire régner plus de justice et d'humanité* à l'égard des travailleurs. Elle tend ainsi à *conjurer la guerre de classes*.

Avec les institutions de *coopération intellectuelle*, nous voyons enfin apparaître le début d'une sorte d'organisation internationale du travail intellectuel.

Le *Comité d'Hygiène*, la *Commission des Epidémies* et le *Bureau de l'Office international d'Hygiène publique* sont devenus, pour le monde entier, des sources de documents d'un prix ines-

timable et des moyens d'action aussi puissants que nouveaux dans le domaine de la prophylaxie et de la thérapeutique.

Grâce aux nouvelles méthodes de coopération internationale, plusieurs nobles croisades dont les efforts coûtaient tant de peine tout en restant souvent inopérants, connaissent des succès plus faciles et plus généralisés. Il en est ainsi de la *lutte contre l'opium et les autres stupéfiants, contre la traite des femmes et des enfants, contre l'esclavage*.

Il est impossible d'énumérer ici toutes les occasions dans lesquelles les organes de la Société des Nations, disposant d'une force jusqu'alors inconnue, intervinrent avec autant d'habileté que de vigueur et de dévouement pour sauver des centaines de milliers de malheureux de la misère et de la mort, tandis que les gouvernements et les associations charitables les plus actives ne pouvaient que constater leur impuissance. Il faudrait pour cela rappeler le *rapatriement des prisonniers* restés à la fin de la guerre dans les steppes désolés de la Sibérie, dire ce que fut l'*aide aux prisonniers de guerre, aux réfugiés* qui, traînant leur misère dans différents pays d'Europe, devenaient une cause permanente d'angoissante inquiétude.

Je m'excuse auprès de mes lecteurs d'avoir mis leur patience à l'épreuve par cette longue énumération. Mais je suis convaincu qu'il est utile et peut-être nécessaire à chacun de s'imposer de temps à autre la lecture de cette liste d'œuvres précisément pour en remarquer à la fois l'importance et la longueur.

Peut-on contester qu'elle contient des faits intéressant au plus haut degré l'Histoire politique, l'Histoire diplomatique, l'Histoire de la Civilisation ? Des actes comme le préambule de la charte de fondation du Bureau international du Travail n'atteignent-ils pas à une hauteur qui fait penser à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ? Relisons-le :

« Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions : par exemple en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou pro-

fessionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse ou d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique, et d'autres mesures analogues ;

» Attendu que la non adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays ;

» Les Hautes Parties contractantes, mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable, ont convenu ce qui suit :

» Il est fondé une organisation permanente chargée de travailler à la réalisation du programme exposé dans le préambule. L'organisation permanente comprendra : 1^o Une conférence générale des représentants des Etats membres ; 2^o Un Bureau international du Travail. »

Si de tels actes ne valent pas la peine d'être enseignés à la jeunesse, si de tels élans de solidarité ne valent pas la peine d'être soulignés, je me demande quel chapitre d'Histoire ne peut pas être retranché de nos programmes scolaires.

On pourrait peut-être se demander encore si ces notions présentent à la jeunesse de l'intérêt, de l'attrait ? Or, est-il rien de plus passionnant que les péripéties de cette lutte contre l'augmentation monstrueuse et ruineuse des armements, de plus tragique que ce combat acharné d'une jeune et formidable puissance de paix contre la vieille et répugnante Bellone, toujours soutenue par ses redoutables adorateurs ? Est-il quelque chose de plus captivant que l'effort — insuffisant sans doute, mais réel tout de même — de la Société des Nations pour protéger les minorités contre les abus éventuels de leurs maîtres ? Pour les écoliers, pour les futurs étudiants, est-il un sujet plus attrayant que cet essai d'une coopération intellectuelle internationale c'est-à-dire d'une aide nouvelle, méthodique, puissante, aux travailleurs du cerveau ? Est-il des expériences plus propres à piquer la curiosité que celles tentées par le Comité d'Hygiène sur le plan international pour arriver à circonscrire et à arrêter les épidémies, ces semeuses d'épouvante chez les pauvres mortels ? Est-il enfin, pour la jeunesse, des récits plus émouvants

que ceux de l'intervention courageuse de la Société des Nations en faveur des masses de prisonniers de guerre guettés par un sort horrible et des innombrables malades auxquels personne ne pouvait porter le remède qui rend la vie ?

Est-il plus indiqué, plus édifiant, de raconter à la jeunesse, avec force détails, la vie de conquérants empoisonnant l'humanité de la poussière sanglante soulevée par leur ambition que de lui parler de la carrière de ceux qui, avec une prestigieuse habileté et une volonté de fer, ont réussi à étouffer une guerre naissante ? Est-ce vraiment la description complaisante et détaillée des guerres qui doit constituer le corps principal du cours d'histoire ou est-ce celle de la lutte lente, opiniâtre, hérissee de difficultés, qui a pour objectif l'amélioration de la justice sociale et l'épanouissement de l'esprit humain dans ce qu'il a de plus élevé ? Il nous semble qu'il est temps de réformer ce vieux jugement suivant lequel l'art de la guerre serait le plus difficile de tous et partant le seul capable de conférer aux humains la gloire durable. Que ceux qui s'imaginent que l'art de combattre la guerre est d'un ordre inférieur à celui de la faire essayent de résoudre la question du désarmement ! Ils seront vite renseignés et convaincus de leur erreur.

Comme le disait si bien M. Guani, dans son discours d'ouverture de la VIII^e assemblée, « le labeur quotidien de la Société des Nations n'est pas assez connu. L'intérêt s'attache plus volontiers aux événements politiques, même s'ils sont d'une importance relative et passagère, alors que la Société des Nations s'attache à traiter les véritables problèmes, à tisser le réseau qui doit unir les nations les unes aux autres par de réels intérêts et faire disparaître les sources de conflits, à mettre en lumière les raisons puissantes d'union et de concorde ».

Comme les actes de la Société des Nations se rattachent à un mouvement d'idées ancien de plus d'un siècle, le mouvement pacifiste, dont les différentes étapes (notamment l'institution des tribunaux de La Haye) figurent ou devraient figurer déjà depuis longtemps aux programmes des écoles, il n'est pas nécessaire, pour en parler avec sûreté, d'attendre ce recul, ce laps de temps qui seul permet de traiter certains points d'histoire militaire comme la guerre mondiale, par exemple.

Nous terminons donc cette première partie de notre exposé en disant : l'œuvre de la Société des Nations est, déjà main-

tenant, d'une importance telle qu'il est indiqué de l'inscrire dans la liste des chapitres principaux des cours d'Histoire générale.

DEUXIÈME PARTIE

Ce qui a déjà été fait dans le domaine de l'Ecole.

1. *Les appels de l'Assemblée.*

Nous avons cité, au début du chapitre précédent, les termes de l'appel adressé par l'Assemblée de 1923 (quatrième Assemblée) aux gouvernements des Etats membres pour les « prier instamment de prendre des mesures en vue de faire connaître aux enfants et à la jeunesse de leurs pays respectifs, là où cet enseignement n'est point donné, l'existence et les buts de la Société des Nations et les termes de son Pacte ».

La préoccupation de recourir à l'aide de l'Ecole s'intensifie bien vite dans les milieux dirigeants de la Société des Nations et, en septembre 1924, l'Assemblée vote l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée,

» Convaincue de l'importance fondamentale qu'il y a à familiariser la jeunesse du monde entier avec les principes et le travail de la Société des Nations et à habituer les jeunes générations à considérer la coopération intellectuelle comme la méthode normale de conduire les affaires du monde,

» Ayant noté les résolutions adoptées par la quatrième Assemblée concernant l'encouragement des relations entre les jeunes gens de différentes nationalités et l'instruction de la jeunesse dans les idéals de la Société,

» Est d'avis que de nouvelles démarches devront être faites pour poursuivre ces buts et par conséquent,

» Prie le Secrétariat de rechercher les moyens les plus propres à développer et à coordonner les efforts destinés à favoriser ces relations, ainsi qu'à donner à la jeunesse de tous les pays un enseignement sur les idéals de paix mondiale et de solidarité et de préparer un rapport sur ce sujet, à la sixième Assemblée ».

De ce rapport (long de 48 pages grand format) envoyé le 23 juin 1925 aux membres de la sixième Assemblée, nous donnerons quelques extraits dans les deux paragraphes qui suivent. On en pourra facilement déduire que l'appel de la Société des Nations ne fut point, comme d'aucuns le pensent, une *vox clamans in deserto*. Si les échos obtenus sont loin de donner toute satisfaction, ils sont cependant de nature à encourager et à soutenir ceux qui savent combien une action généralisée et puissante est difficile à créer, même lorsqu'il s'agit des meilleures causes.

2. *Réponses de certains gouvernements.*

Plusieurs gouvernements montrèrent un véritable empressement à agir.

Le *gouvernement autrichien* annonce que, dans les classes supérieures des écoles primaires comme dans celles de l'instruction secondaire, « aucun ouvrage destiné à servir aux cours d'Histoire et de Géographie ne sera autorisé pour l'usage de l'enseignement public, s'il ne contient les notions voulues au sujet de la Société des Nations ». En *Belgique*, non seulement les auteurs des manuels d'Histoire sont tenus de consacrer un chapitre à la Société des Nations, mais le corps enseignant reçoit des instructions détaillées, des schémas qui lui facilitent ce nouvel ordre d'enseignement. Des exemples sont fournis aux maîtres pour une claire explication des grands principes. On y lit des passages comme celui-ci : « Lorsque, par exemple, une maladie contagieuse sévit dans un pays voisin de la Belgique, il est à craindre que l'épidémie passe la frontière. Il est donc de notre intérêt qu'une maladie contagieuse soit combattue même dans un pays autre que le nôtre ». Et, voilà qui, d'un seul coup, met en évidence, aux yeux de l'enfant, l'utilité primordiale de toute une partie de l'activité de l'organisation d'hygiène. Autre exemple donné : « Certaines découvertes scientifiques ont fait à l'humanité entière un bien considérable, et l'on peut dire de certains savants qu'ils ont honoré leur pays tout en rendant service à tous les hommes, de tous les pays du monde ; c'est pourquoi l'intérêt de chacun est que les savants soient encouragés dans tous les pays et qu'ils soient aidés dans leurs travaux sans qu'il soit tenu compte de leur nationalité ». Très simplement cela fait comprendre à de jeunes cerveaux, à la fois la

raison d'être et l'utilité de la coopération intellectuelle internationale.

Dès 1921, la *France* fait inscrire l'œuvre de la Société des Nations dans les programmes d'Histoire et d'Instruction civique des écoles primaires supérieures et dans ceux des écoles normales. Deux ans plus tard la même mesure est prise pour la classe de philosophie des lycées. Les recteurs d'Académies sont priés, par circulaire ministérielle, de faire exposer aux enfants les efforts déjà accomplis.

En 1924, le Secrétariat de Genève est informé par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Grande-Bretagne que « le corps enseignant des écoles d'*Angleterre* et du *Pays de Galles* manifeste un très vif intérêt à l'égard des principes de la Société des Nations et que, constamment, il est fait allusion, dans les leçons d'Histoire données dans les écoles, à la Société des Nations et à ses buts ». En *Ecosse*, les autorités constatent avec un intérêt sympathique l'importance croissante que prennent la Société des Nations et son idéal dans les leçons d'Instruction civique et d'Histoire.

En *Grèce*, dès 1925, un professeur de l'Université d'Athènes, M. Kouyeas, était chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'élaborer un manuel spécial à l'usage des écoles.

La même année, le gouvernement d'*Haïti* fait savoir qu'il a fait le nécessaire pour répandre dans les écoles supérieures et les écoles secondaires les principes préconisés par la Société des Nations. Celui des *Indes* annonce qu'il fera élaborer et distribuer des brochures non seulement aux étudiants, mais aux élèves des établissements d'instruction secondaire. Celui du *Japon* introduit un chapitre spécial dans le manuel de morale des écoles primaires. Quant aux établissements d'enseignement secondaire on y emploie plusieurs manuels, notamment celui du professeur Tomoyeda, qui traite de la « nécessité primordiale de la Société des Nations pour la paix du monde ». Avec l'aide de l'Association japonaise pour la Société des Nations on fait des conférences dans les écoles, on distribue des publications concernant la collaboration internationale, on organise des concours entre élèves. Le Département de l'Instruction publique du *Luxembourg* « prescrit aux

directeurs de gymnases et des écoles industrielles et commerciales d'introduire dans le cours d'Histoire moderne des leçons consacrées à l'exposé des buts et de l'organisation de la Société des Nations. » La *Nouvelle-Zélande* fait paraître dans son *School Journal* des articles favorables à la collaboration internationale et imprime à l'enseignement de l'Histoire une direction plus conforme aux principes de la Société des Nations. Le gouvernement de la *Perse* donne, dès 1924, des instructions à l'effet de mettre la jeunesse des écoles supérieures et secondaires au courant de l'existence et des buts de la Société des Nations en même temps que des termes de son Pacte. La *Roumanie* prend les mêmes mesures et, en plus, fait donner une leçon sur ce sujet dans les écoles primaires. La *Tchécoslovaquie* annonce qu'au cours des leçons d'Instruction et d'Education civique données aux enfants des écoles primaires des sixième, septième et huitième années, on enseigne le fondement de l'œuvre de la Société des Nations sous les rubriques : « Relations mutuelles économiques, politiques et intellectuelles des Etats » et « Mouvement pacifique ». Le ministre de l'Instruction publique de l'*Uruguay* remet des instructions à tous les professeurs d'Histoire générale et d'Instruction civique pour qu'ils donnent autant de leçons qu'il sera nécessaire en vue de familiariser leurs élèves avec l'importance et l'œuvre de la Société des Nations. (On ne trouve pas de réponse de la Suisse dans ce rapport du Secrétariat de Genève.)

3. Réponses de diverses Associations internationales.

Mais le Secrétariat général de Genève ne s'adressa pas seulement aux gouvernements. Il lança un appel à un certain nombre d'organisations non gouvernementales et eut la joie de les voir répondre avec un véritable enthousiasme. C'est le cas notamment du *Bureau international des Eclaireurs*, qui insiste sur la nécessité de la publication d'ouvrages destinés à créer un esprit de fraternité international ; de l'*Union internationale des Associations pour la Société des Nations* qui, soulignant l'importance de l'enseignement à l'Ecole, estime que les maîtres devraient être pourvus d'ouvrages appropriés ; de l'*American School Citizenship League*, qui publie des ouvrages sur l'amitié internationale des jeunes gens ; de la *Société internationale de la Croix-Rouge de la jeunesse*, qui, dans de nombreux articles de ses revues, met en relief la nécessité d'une coopération internationale beaucoup plus intense

que précédemment ; de la *Fédération internationale du personnel diplômé de l'enseignement secondaire*, qui désirerait multiplier les expositions et montrer les travaux des élèves d'un pays dans les écoles d'un autre pays. Le *troisième Congrès international d'éducation morale*, tenu à Genève en août 1922, avait déjà mis en lumière, dans plusieurs conférences, la nécessité de réformer l'enseignement de l'Histoire afin que, tout en concourant à former un esprit national, il évite de tomber dans un nationalisme étroit, chatouilleux, trop facilement disposé à critiquer, sous-estimer et attaquer le voisin.

Et ce ne sont pas seulement des vœux pieux qui se manifestent ; des réalisations nombreuses les suivent. Bien que la marche des bonnes volontés soit, hélas ! beaucoup plus lente qu'il ne le faudrait, elle n'en est pas moins de nature à rassurer ceux dont la sagesse sait brider l'impatience.

4. Quelques suggestions de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations.

Aux gouvernements qui hésitent et aux écoles qui éprouvent de la difficulté à faire pénétrer l'étude des principes et de l'œuvre de la Société des Nations dans le cadre de l'enseignement régulier, la Commission internationale de Coopération intellectuelle présente toute une série de suggestions et apporte même un véritable plan de travail. Dans une circulaire adressée par son Sous-Comité d'Experts le 9 août 1926, aux Etats membres de la Société des Nations et aux délégués à l'Assemblée de Genève nous lisons, par exemple, les lignes suivantes :

A. Moyens directs officiels.

Tous les enfants et jeunes gens devraient recevoir, avant d'achever leurs études obligatoires, un enseignement adapté à leur développement intellectuel, concernant l'œuvre et les buts de la Société des Nations et, d'une manière générale, l'organisation de la coopération internationale.

Cet enseignement devrait constituer une partie du programme ordinaire des études et faire l'objet dans les écoles normales d'une attention spéciale et de questions à l'examen, le Sous-Comité étant d'avis que les associations privées ne peuvent,

pour cet enseignement, remplacer de façon complète le professeur ou l'instituteur.

Cet enseignement devrait commencer dès l'école primaire.

Vu le rôle important de la femme dans la formation de l'enfant, il y a lieu de veiller, dans le pays où l'enseignement n'est pas identique pour les deux sexes, à ce que cet enseignement soit également donné aux jeunes filles.

Afin de mettre tous les professeurs et les instituteurs à même de donner cet enseignement, le Sous-Comité croit qu'il convient de prier les gouvernements d'inscrire la question aux programmes, et de veiller à ce que les livres scolaires en fassent mention.

Les autorités compétentes veilleront dans chaque pays à ce qu'il soit distribué aux instituteurs un exemplaire du Pacte et de la « Charte internationale du Travail » accompagné de brefs commentaires et d'une bibliographie sommaire.

Il est du plus haut intérêt de ne pas négliger la jeunesse qui ne peut suivre le cycle complet des études. Il faudra donc prier les directeurs des établissements d'enseignement ouvrier : écoles techniques et complémentaires, écoles industrielles et agricoles, écoles professionnelles, cours du soir, etc., d'introduire dans leurs cours, par les moyens les plus appropriés, des notions relatives à la Société des Nations et à l'Organisation internationale du Travail.

Cet enseignement devrait se poursuivre jusqu'à un stade aussi avancé que possible de l'instruction générale.

Il serait désirable que le professeur ou l'instituteur pût avoir à sa disposition, pour l'aider dans sa tâche :

a) Des textes exposant les principes et l'histoire de la Société des Nations et de son œuvre.

b) Un matériel d'enseignement par l'image (illustrations, notamment images type Epinal, appareils de projections fixes ou cinématographiques, etc.).

c) Des ouvrages de lecture pour enfants de divers âges.

d) Des cours spéciaux destinés aux membres du personnel enseignant qui n'auraient pas reçu à l'Ecole normale la préparation nécessaire.

Il convient de signaler les utilisations possibles de la radio-phonie.

B. Moyens indirects de l'enseignement officiel parmi lesquels les autorités scolaires choisirraient ceux qui conviennent le mieux à leur pays.

Les autorités compétentes pourraient encore encourager cette étude dans les écoles de tout degré au moyen des méthodes suivantes :

a) En fournissant aux professeurs et instituteurs des facilités pour suivre des cours d'instruction soit à Genève soit dans un autre pays.

b) En fixant, chaque année, une journée ou une demi-journée au cours de laquelle, à l'aide de méthodes appropriées, on inculquerait aux élèves des notions précises sur les buts et les résultats de la Société des Nations. Ce jour pourrait être l'occasion d'une célébration spéciale ou d'un congé commenté dans les classes par les professeurs et les instituteurs.

c) En instituant un concours entre les élèves des classes supérieures, soit de l'établissement, soit de la région, soit du pays, pour le meilleur travail sur la Société des Nations.

d) En veillant à l'existence : 1^o dans les bibliothèques scolaires (destinées aux professeurs et instituteurs) d'ouvrages d'information relatifs à la Société des Nations ; 2^o dans les bibliothèques destinées aux jeunes gens, de publications sur la Société des Nations appropriées au jeune âge.

e) En veillant à ce que les examens comprennent, toutes les fois que cela pourra raisonnablement se faire, des questions relatives à la Société des Nations.

C. Moyens non officiels.

Les *associations privées* pourraient contribuer à l'enseignement des buts et de l'activité de la Société des Nations au moyen des méthodes suivantes :

En donnant dans les écoles, lorsqu'il en sera manifesté le désir, des conférences conçues de manière à susciter l'intérêt des élèves.

En organisant des concours en vue d'encourager l'étude de sujets spéciaux se rapportant à la Société des Nations.

En fournissant une documentation et du matériel d'enseigne-

ment par l'image (illustrations, projections fixes ou cinématographiques, etc.).

Afin que les professeurs, les auteurs et les éditeurs puissent trouver facilement les documents de leur information, il est souhaitable que toutes les bibliothèques de quelque importance contiennent les publications de la Société des Nations et les principaux ouvrages y relatifs.

La révision des manuels d'histoire, dans le sens d'une meilleure compréhension de ce que les peuples se doivent les uns aux autres est souhaitable, mais très délicate. (Il semble impossible, pour le moment, d'aller, dans le domaine international, plus loin que la proposition Casares, adoptée par la Commission de Coopération intellectuelle.) Mais il est à souhaiter que, dans chaque pays, les nationaux s'efforcent de faire disparaître des livres scolaires les excitations à la haine des étrangers.

Les directions des établissements d'instruction auront soin de veiller à ce que certains livres employés pour l'enseignement ne contredisent pas les livres recommandant les idéals de la Société des Nations.

Pour donner un léger aperçu de l'activité actuelle de la Commission de coopération intellectuelle et de l'Institut international de coopération intellectuelle de Paris, qui en est l'un des centres les plus vivants, il faudrait parler de leurs patientes études et de leurs récents travaux pour améliorer les relations universitaires, pour établir et coordonner une bibliographie mondiale, pour sauvegarder les droits d'auteurs, pour organiser un Office international des Musées, accorder des facilités de voyage aux étudiants, pour simplifier la question de l'équivalence des études et diplômes, parer au chômage des intellectuels, soutenir le Sanatorium universitaire international, multiplier les échanges de professeurs, etc., mais ces sujets, quelque immense que soit leur intérêt, ne peuvent qu'être cités ici au passage, car ils débordent le cadre que nous nous sommes imposé aujourd'hui.

5. *Les progrès réalisés.*

Pour se faire une idée des difficultés vaincues et des résultats déjà obtenus, il faut lire, entre autres documents, les volumineux procès-verbaux des séances tenues par le Sous-Comité d'Experts de la Commission de Coopération intellectuelle. On y voit, par exemple, qu'en Angleterre, les personnes qui s'intéressent à la

Société des Nations, et spécialement « l'Union pour la Société des Nations », ont réussi à obtenir l'approbation unanime de tous les éducateurs sur une proposition consistant à faire de l'enseignement sur les buts de la Société des Nations une partie intégrante du programme scolaire. Les représentants de toutes les Associations du personnel enseignant ont rédigé un exposé et une déclaration à cet effet. A une Conférence nationale réunie par le Ministère de l'Instruction publique britannique assistent 600 délégués des autorités et de l'enseignement. Le ministre, saisi d'un manifeste signé par maîtres et professeurs, insiste sur l'enseignement à donner dans les écoles sur les buts de la Société des Nations. L'association des autorités d'enseignement local adopte une résolution unanime en faveur des principes recommandés par le Sous-Comité d'Experts de la Commission de Coopération intellectuelle. On peut suivre, dans ces mêmes procès-verbaux, les progrès réalisés en *Italie*, au *Japon* où, depuis quelques années, un cours spécial d'éducation internationale est donné aux maîtres d'écoles et où les recommandations du Sous-Comité d'Experts ont été publiées dans le *Moniteur Officiel* ainsi que dans divers journaux et revues. L'Union des professeurs, qui est principalement composée de maîtres d'écoles primaires a organisé, il y a quelques années, une « Association d'éducation internationale », qui a inscrit à l'ordre du jour de l'Association nationale japonaise d'éducation, les mesures à prendre à la suite des recommandations du Sous-Comité de la Commission de Coopération intellectuelle.

Dans la session du 4 au 6 juillet 1927, le Sous-Comité d'Experts a pris l'heureuse décision de faire réimprimer, sous forme de plaquette, ses recommandations et ses suggestions en les complétant et en les accompagnant de commentaires. (Cette publication qui a vu le jour en 1928, rendra de grands services aux corps enseignants.) Enfin, nous noterons encore la déclaration suivante, votée par le Sous-Comité dans sa séance du 5 juillet 1927 : « Les manuels d'Histoire doivent être l'objet d'une attention particulière. Il est souhaitable que, dans chaque pays, on fasse disparaître les livres scolaires qui excitent à la haine de l'étranger et qu'on s'efforce d'arriver à une meilleure compréhension de ce que les peuples se doivent les uns aux autres. »

Plusieurs d'entre nos lecteurs s'étonneront peut-être de l'importance donnée par la Commission de Coopération intellec-

tuelle au choix des manuels scolaires employés pour l'enseignement de l'Histoire générale, mais il faut lire les volumes publiés sur ce sujet par les soins de la dotation Carnegie pour se rendre compte des idées dangereuses et des innombrables ferment de guerre que les dits manuels ont répandus dans la jeunesse au cours de la période précédant la guerre mondiale. Ici, on exagère les qualités spécifiques d'un peuple et on le pousse à croire qu'il doit avoir, dans le ménage mondial, une part prépondérante ou, en tout cas plus large que précédemment ; là, on fait volontiers dépendre le bonheur de la nation du nombre de kilomètres carrés du pays ; ailleurs, on donne à entendre que l'honneur national ne sera recouvré qu'après certaine revanche, effaçant la mémoire de certaine défaite ; on insinue que la joie n'entrera définitivement dans les cœurs qu'après telle ou telle victoire sur un ennemi, héritaire ou nouveau, ou possible ; ailleurs encore, par une exaltation outrée des vertus de la patrie, on crée un orgueil national dévorant, qui, non seulement voudrait tout accaparer, conquérir, dominer, mais presque exiger encore des victimes une véritable reconnaissance.

Emus par les terribles leçons de la grande guerre, plusieurs gouvernements d'Europe ont donné des directives qu'on a plaisir à lire. Par exemple, l'article 148 de la *Constitution de Weimar* (promulguée le 11 août 1919) dit : « Dans toutes les écoles, l'enseignement doit avoir pour but la formation du civisme et des capacités en vue du travail professionnel et cela dans l'esprit de la nationalité allemande et de la réconciliation des peuples ». Dans les *instructions ministrielles autrichiennes*, on trouve « qu'il faut se détourner résolument de l'Histoire purement guerrière ». En France, un nombre considérable de manuels à tendance chauvine ont été éliminés. Malheureusement, l'enquête menée par la dotation Carnegie nous apprend que, dans certains pays, dans certaines régions, sous prétexte d'utiliser des stocks de manuels d'avant guerre, on réimprime (avec un ancien millésime) certains manuels présentant encore aux enfants des idées belliqueuses en faveur avant 1914. En Suisse nous n'avons guère à souffrir, heureusement, de telles tendances, mais nous ne saurions être trop attentifs à ne pas les laisser naître et, comme tant d'autres Etats, nous pouvons toujours méditer avec profit cette phrase du rapport du Sous-Comité de la Commission de coopération intellectuelle adressé en août 1927 aux membres de l'As-

semblée de la Société des Nations : « Il convient de faire de l'esprit international le prolongement de l'esprit national, qui est lui-même celui de l'esprit de famille ».

Convaincus de la vérité du vieil adage qui dit que pour s'estimer il faut, avant tout, se connaître, une vingtaine d'Etats — parmi lesquels nous sommes très heureux de voir figurer la Suisse — accordent maintenant aux étudiants, aux éclaireurs et aux autres jeunes gens et enfants voyageant en groupes, des réductions de 20 à 50 % sur les prix normaux de transport par chemin de fer. Les correspondances interscolaires qui se chiffrent actuellement par centaines de milliers chaque année, établissent une multitude de points de contact et poussent les jeunes à s'intéresser, dans un esprit de bienveillance, à ce qui se passe de l'autre côté des frontières. Ces échanges sont suscités, favorisés, facilités, par une pléiade de sociétés puissantes. Parmi celles qui se distinguent le plus dans ce domaine, il faut citer : l'*Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens* et celle des *jeunes filles*, le *Musée pédagogique de Paris*, la *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de la Jeunesse*, l'*American School Citizenship League*, le *Bureau international d'Education*, le *Bureau international des Eclaireurs*, l'*Association des Eclaireuses*, la *Jeunesse juive*, etc. Ces vastes associations ne se bornent du reste pas à s'occuper de correspondances internationales ou intercontinentales, mais elles organisent de nombreuses visites de groupes, des congrès au cours desquels une foule de problèmes s'élucident, de précieux contacts s'établissent et de déplorables préjugés s'évanouissent. Chaque année, le 18 mai, sur l'heureuse suggestion de M. Gwylim Davies, les enfants du Pays de Galles envoient par T. S. F. aux enfants des écoles du monde entier un touchant message dans lequel ils font appel à l'esprit de concorde de la Société des Nations pour arriver à la suppression de la guerre. A cet appel répondent des écoles de plus en plus nombreuses et des voix de plus en plus enthousiastes.

D'intéressants progrès se réalisent pour ainsi dire chaque jour. Les initiatives se succèdent dans tous les pays, suivant un mouvement qui s'accélère. Pour s'en rendre compte un peu exactement il faut lire les chroniques des Associations nationales publiées dans le *Bulletin de l'Union internationale des Associations pour la Société des Nations* (qui paraît tous les deux mois à

Bruxelles, Avenue de la Toison d'Or, 1, sous la très distinguée direction de MM. Ruyssen et Small).

Voici, à titre d'exemples, quelques renseignements extraits du dernier numéro de ce *Bulletin* (numéro de mai-juin 1928) :

ALLEMAGNE.

L'Association allemande pour la Société des Nations reçoit continuellement des lettres de maîtres d'écoles demandant de leur communiquer des informations et des documents en vue de cours et de conférences à donner dans les écoles élémentaires ou normales.

Dans les différentes parties de l'Allemagne, des cours sur la Société des Nations sont donnés par les maîtres d'écoles.

AUTRICHE.

En 1925, un cycle de conférences a été inauguré à l'Université de Vienne, comprenant six conférences sur des problèmes relatifs à la Société des Nations ; cette innovation a été reprise en 1926 et 1927, et des personnes de haute compétence ont traité diverses questions d'actualité.

BELGIQUE.

Observation générale.

Progrès considérable dans l'enseignement donnant de grandes perspectives d'avenir.

BULGARIE.

La Fête de la Paix (18 mai) a été célébrée par des services religieux dans toutes les églises, synagogues et mosquées du pays, et par des conférences sur la Société des Nations données la veille dans toutes les écoles du pays.

ÉTATS-UNIS.

Principaux modes d'activité.

1. Ecoles et collèges : Les relations avec les professeurs d'histoire et d'enseignement civique des écoles supérieures de New-York ont révélé un vif désir de recevoir des informations de fait sur la Société des Nations. Des conférences pour ces maî-

tres ont été organisées ; un manuel à leur usage a été préparé, ainsi que tout le matériel d'enseignement approprié aux écoles supérieures du pays.

Pour la seconde fois, un concours national sur la Société des Nations a été organisé parmi les écoles supérieures du pays, le prix consistant en un voyage en Europe et une visite à l'Assemblée de la Société des Nations ; 954 écoles, représentant tous les Etats de l'Union, ont participé à ce concours. Il a fallu commander 5457 exemplaires du *Survey* publié par la Société des Nations, qui a servi de base à l'examen. Le concours a suscité la plus vive sympathie parmi les maîtres et dans les familles. Des concours analogues ayant été organisés parmi les autres associations à l'instigation de l'Union de Bruxelles, les lauréats se rencontreront à Genève, en 1928.

2. « Model Assemblies » : Ces « Assemblées modèles » se sont trouvées très utiles pour stimuler les imaginations et susciter le désir de connaissances positives au sujet des pays étrangers et de la Société des Nations. Un projet très complet d'assemblée modèle a été publié par la Section d'éducation et est constamment demandé. Il comprend des extraits de la terminologie officielle, des règles de procédure et peut servir de base pour une séance ou pour une session de plusieurs séances. L'intérêt suscité par ce genre de manifestations ressort du fait que l'Assemblée modèle organisée par le Hamhurst College comptait des représentants de 46 collèges de la Nouvelle-Angleterre. Une assemblée entre collèges, organisée à l'Université Cornell, réunit des délégués des Etats de New-York, de New-Jersey et de Pennsylvanie. Une autre, à l'Université de Chicago, compta des représentants de 35 universités du Middle-West et de l'Université de John Hopkins. Des exemplaires du projet peuvent être demandés à l'Association ou à l'Union de Bruxelles.

3. Organisations de jeunes gens : Ces organisations collaborent régulièrement et font un usage abondant du matériel éducatif publié par l'Association.

4. Clubs de femmes : La Section d'éducation a préparé une exposition pour la Convention bisannuelle de la *General Federation of Womens' Clubs* de 1926 qui a constitué le premier contact de l'Association avec les groupements féminins. Par la suite, des relations ont été nouées avec l'Association américaine des femmes universitaires et la Ligue des Electrices, qui ont pris

un vif intérêt à l'étude de la Société des Nations. Chaque courrier apporte des demandes de publications pour l'usage des groupes féminins, et l'Association a constitué un matériel spécial pour répondre à ces demandes. L'éveil d'un vif intérêt des groupes de femmes à l'égard des problèmes internationaux constitue un des caractères dominants de l'année écoulée.

5. Autres organisations : Des relations ont été également nouées avec le *Workers' Education Bureau*, l'*American Legion* et la *National Grange*. L'Association s'efforce de collaborer avec ces groupes à l'occasion de leurs cours d'études de leurs réunions. La première a publié un manuel sur le Bureau international du Travail, qui a été très répandu parmi les Trade-Unions et les groupements pour l'éducation des adultes de tous les Etats.

6. Publications : Pour répondre aux besoins de ces divers groupements, la Section d'éducation a publié des brochures qui ont été si largement demandées, qu'elles sont vendues pour un prix purement nominal couvrant le prix d'impression. (Suivent les titres de quatre publications.)

L'activité de l'Association américaine réalise pratiquement toutes les recommandations du Sous-Comité des Experts relatives à l'instruction des enfants et de la jeunesse au sujet de l'existence et du but de la Société des Nations. On est heureux de constater ainsi que le programme éducatif de l'Association coïncide aussi exactement avec les recommandations distinguées d'autres pays.

FRANCE.

Association française pour la Société des Nations.

Nombre de membres : a) individuels, 6200 ; b) collectifs, 652 000 environ (associations d'anciens combattants payant annuellement une cotisation).

Association de la paix par le droit.

Education : Propagande dans les écoles par les projections lumineuses (deux conférences avec vues déposées au Musée pédagogique) ; propagande par le cinéma (film de la Société des Nations montré aux élèves des écoles de Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire, Poitiers, Orléans) ; propagande intense pour l'amélioration des livres scolaires ; relations avec les syndicats d'instituteurs, le Comité d'Entente des Associations internationales,

le Bureau d'Education de Genève, etc. Organisation d'un séjour d'été pour normaliens et élèves des écoles à Genève, en 1928.

Union féminine pour la Société des Nations.

Education : Bourse de séjour offerte pour la durée de l'Assemblée de Genève à une future institutrice.

GRANDE-BRETAGNE.

League of Nations Union.

Le 8 juin 1927, conformément à un vœu de la League of Nations Union, a eu lieu une conférence d'environ 600 délégués convoquée par le président du Board of Education, le Secrétaire d'Etat d'Ecosse et le ministre de l'Instruction de l'Irlande du Nord, en vue de discuter les moyens d'instruire les enfants et la jeunesse de l'objet et de l'activité de la Société des Nations. La Conférence a adopté une importante résolution demandant « au Board of Education, au Scottish Education Department et au Ministre de l'Instruction de l'Irlande du Nord de transmettre aux autorités pédagogiques locales un compte-rendu de la Conférence, afin que celles-ci pussent examiner la question en accord avec les professionnels de l'enseignement ».

Avec le compte-rendu de la Conférence, qui reconnaît les services rendus par la League of Nations Union aux maîtres et aux autorités pédagogiques, a été communiquée aux maîtres une déclaration préparée par la League of Nations Union. Cette déclaration suggère les moyens propres à assurer, dans les écoles l'enseignement du but et de l'activité de la Société des Nations. Plus de 150 autorités pédagogiques locales ont acheté des exemplaires de cette déclaration pour la distribuer dans leurs Comités et parmi les maîtres ; soixante mille exemplaires ont été ainsi distribués aux maîtres et à d'autres personnes intéressées à l'instruction. D'autre part, les autorités pédagogiques locales, se conformant à une résolution de la Conférence nationale, ont organisé des conférences locales de maîtres.

Les clichés pour projections fixes de la League of Nations Union et son film éducatif *The World War and after* sont constamment demandés.

L'Ecole d'été d'Oxford a inauguré une intéressante initiative

sous la forme d'une conférence spéciale de deux jours pour les maîtres.

L'Ecole d'été de Genève est maintenant incorporée dans le *Geneva Institute of International Relations*, qui se réunit pendant une semaine au mois d'août et comprend 150 membres britanniques et 150 membres américains. La presse universitaire d'Oxford a publié deux fois les travaux de cet Institut.

Les sections de la League of Nations Union dans les Universités et dans les collèges sont groupées avec certaines sociétés internationales dans la *British Universities League of Nations Society* qui étend maintenant son activité aux collèges normaux. La base des travaux de ces sections est généralement constituée par un cercle d'études et un groupe de discussion, dont l'activité est secondée par la bibliothèque et la Section d'Information de la League of Nations Union.

HONGRIE.

Le gouvernement vient de signaler au Secrétaire général de la Société des Nations qu'il a introduit dans toutes les écoles primaires et secondaires, aussi bien que dans les Universités et dans d'autres instituts de la Hongrie, l'enseignement concernant les institutions et les tâches de la Société des Nations.

L'enseignement sur la Société des Nations se fait à propos des leçons d'histoire et de géographie. Dans les Universités, les problèmes ayant trait à la Société des Nations sont discutés dans les cadres du droit international et de l'histoire moderne.

IRLANDE.

Il n'a pas été possible jusqu'ici d'assurer dans les écoles un enseignement régulier sur la Société des Nations bien que des démarches aient été faites auprès du Ministre de l'Instruction. Ces démarches seront reprises. L'Association est en relations amicales avec l'*Irish National Teachers Organisation*, au congrès annuel de laquelle le Secrétaire de l'Association a fait une conférence, en avril 1927.

Un grand nombre de réunions et de conférences ont été organisées dans les écoles et il y a lieu de prévoir que ce mode d'action s'élargira considérablement dans un prochain avenir. Une section a été créée dans une école et la formation d'autres est en perspective.

JAPON.

Des conférenciers spéciaux ont été envoyés dans tout le pays par l'Association centrale aux Collèges d'Université et aux associations pédagogiques locales ; plus de cinquante conférences ont été ainsi données. Les conférences ont été fréquemment accompagnées de l'exhibition d'affiches ou de films et d'auditions musicales.

L'exposition d'objets fabriqués par les enfants étrangers et de dessins d'enfants japonais a attiré des centaines de milliers de visiteurs. Les dessins ont été recueillis dans toutes les parties du Japon, offrant ainsi à des milliers de maîtres et d'enfants l'occasion de comprendre leur tâche quotidienne dans l'esprit de la Société des Nations.

Une section de l'enfance a pour objet particulier de répandre les idées de la Société des Nations dans la nouvelle génération japonaise, principalement par le moyen d'échanges de lettres, de travaux scolaires, d'objets fabriqués par les enfants, de photographies, etc., avec les enfants d'autres pays.

1. Exposition de travaux d'enfants des différents pays.

L'objet de cette exposition était de développer chez les enfants une connaissance sympathique des enfants d'autres pays. Grâce à l'obligeance des associations pour la Société des Nations des différents pays, des objets susceptibles d'intéresser les enfants ont été envoyés d'Europe. L'exposition a eu lieu à Tokio, à Osaka et à Kioto, en collaboration avec le Musée impérial, la Société de l'Enfance et les grands magasins. Plus de 10 000 objets ont été exposés et, pour prolonger l'effet de l'exposition, le Musée impérial de Tokio a accepté de conserver la plupart des objets.

2. Dessins et images exposant la vie des enfants japonais.

Pour exprimer sa gratitude aux associations étrangères qui ont collaboré à l'exposition, l'Association japonaise pour la Société des Nations a recueilli des dessins et des images exécutés par les enfants japonais afin de montrer à d'autres enfants leur genre de vie ; 3000 écoles japonaises ont contribué à ce travail ; des prix ont été décernés aux meilleurs travaux. Une exposition a été organisée avant l'envoi des objets.

3. Correspondance internationale entre enfants.

Ce travail, pour lequel l'Association sert d'organe de répartition, a beaucoup augmenté d'importance en 1927.

4. Jeux de cartes sur la Société des Nations.

Ces jeux remportent un grand succès ; le public est invité à y collaborer en fournissant les textes devant figurer sur les cartes.

5. Chant.

Un chant en l'honneur de la Société des Nations a été composé et largement répandu.

6. Message des enfants du Japon.

Aux deux grandes fêtes japonaises de l'Enfance (3 mars pour les filles et 5 mai pour les garçons), un salut a été envoyé au nom des petits Japonais aux enfants étrangers. Ce message explique la nature des fêtes de l'enfance et contient un appel en faveur de la paix mondiale.

Les textes ont été choisis à la suite d'un concours entre les enfants.

7. Echange de poupées avec les Etats-Unis d'Amérique.

a) Voyage des poupées américaines au Japon. — Les amis de la paix et, en particulier, ceux qui développent leur activité parmi les enfants des Etats-Unis, ont eu l'idée d'envoyer des poupées comme « ambassadrices de la paix » représentant les enfants de ce pays auprès des petites Japonaises ; 100 000 poupées américaines sont arrivées à temps pour la fête des filles. Ces poupées avaient été habillées par les petites filles américaines et les garçons avaient recueilli l'argent nécessaire. Avant le départ, une grande cérémonie d'adieu eut lieu, des discours sur le Japon furent faits aux poupées, chacune reçut un passeport, un billet et un costume de rechange. Ces voyageuses remplissaient un grand bateau. A leur arrivée au Japon, une grande scène de bienvenue eut lieu à Yokohama. Les enfants de Tokio et de Yokohama, les délégués des organisations pacifistes et pédagogiques et les autorités pédagogiques saluèrent les poupées à leur arrivée. Les autorités provinciales avaient envoyé des délégués à Tokio pour rapporter les poupées. Chaque *Miss*

America prit part à la fête des filles, le 3 mars 1927, dans toutes les écoles du Japon et fut aussi invitée dans les familles.

On ne saurait exagérer le succès de cette initiative. La sympathie des enfants a été conquise d'emblée, et tous les journaux japonais se sont intéressés à l'arrivée de *Miss America*.

En guise de passeport, *Miss America* apportait des lettres d'enfants américains, qui ont été le point de départ d'une correspondance entre les fillettes des deux pays.

b) Voyage des poupées japonaises aux Etats-Unis. — Pour répondre à l'initiative américaine et en prolonger les bons effets l'Association japonaise pour l'Amitié internationale entre les enfants a organisé un voyage analogue. Les enfants des écoles primaires y ont contribué chacun en versant 1 sen (2 ½ centimes suisses); 51 poupées de grande taille répondant au plus pur art japonais ont été envoyées. Il y eut une exposition d'adieu à Tokio et dans les provinces. Les poupées ont été expédiées pour Noël 1927. Chaque poupée représente les fillettes d'une des préfectures.

8. Publications.

L'Association japonaise pour la Société des Nations publie une revue écrite pour la jeunesse, contenant des informations sur l'activité de l'Association et sur tout ce qui concerne l'enfance et la paix. Elle publie aussi des timbres, des affiches et des cartes postales pouvant intéresser les enfants.

LETTONIE.

L'association pour la Société des Nations est intervenue auprès du Ministère de l'Instruction pour assurer l'enseignement de notions sur la Société des Nations dans les écoles et, à cet effet, a demandé à collaborer avec ce Ministère dans l'élaboration des programmes des cours d'histoire et dans la rédaction des manuels.

Le recueil édité par l'Association a été transmis aux autorités compétentes et inscrit dans le catalogue des bibliothèques scolaires.

A l'occasion des cours de vacances pour maîtres d'écoles, plusieurs conférences seront données sur la Société des Nations et son œuvre.

PAYS-BAS.

En matière d'éducation et d'enseignement, différentes brochures et tracts ont été publiés. A l'occasion du 18 mai, jour en l'honneur de la Société des Nations, une feuille spéciale de propagande est répandue à des milliers d'exemplaires ; cette feuille, à l'avenir, paraîtra régulièrement quatre fois par an. En outre, l'Association a contribué à un certain nombre d'éditions importantes et elle répand un index bibliographique.

Il existe une Commission spéciale d'enseignement de la jeunesse où siègent des spécialistes de grand renom. Aussi bien le 18 mai que dans d'autres occasions, on s'efforce d'inculquer à la jeunesse d'exactes notions au sujet de la Société des Nations. Cela se fait aussi bien au moyen de conférences que de tracts. Le ministre actuel de l'Enseignement des Arts et des Sciences prête, à cet égard, tout son appui. En 1927 et 1928, à la veille de la journée du 18 mai, il engagea les inspecteurs scolaires à faire en sorte que, dans toutes les écoles primaires et secondaires, on s'occupât de la Société des Nations. Sur cette base, l'Association a pu poursuivre une action des plus efficaces, et on peut constater avec satisfaction que, grâce aux efforts de l'Association, l'attention des autorités scolaires ainsi que des associations scolaires s'est, dans le sens le plus large, appliquée de plus en plus aux problèmes qui se rattachent à la Société des Nations.

POLOGNE.

Un des principaux problèmes qui occupent la Fédération des Associations pour la Société des Nations est la propagande pour les principes de la Société des Nations parmi la jeunesse polonaise en général et celle des écoles secondaires en particulier. La participation aux associations de nombreux représentants du personnel enseignant des écoles secondaires, de fonctionnaires du Ministère de l'Enseignement public, de représentants de la jeunesse universitaire, ainsi que de plusieurs professeurs de l'Université, assure la réalisation des projets de la Commission dans le plus proche avenir. Actuellement, des cours spéciaux obligatoires sur la Société des Nations vont être institués dans les écoles normales secondaires, grâce aux suggestions de la Commission.

La Fédération universitaire est en contact avec l'Association

de la Jeunesse pacifiste de Varsovie, avec tous les groupements nationaux universitaires pour la Société des Nations et avec les autres organisations de la jeunesse pacifiste de presque tous les pays de l'Europe.

Les cercles locaux organisent des cycles de conférences faites par des étudiants, membres de la Fédération universitaire, à l'Université ouvrière, dans les gymnases et les lycées.

L'expérience acquise au cours de huit années montre qu'il est indiqué de s'appuyer surtout sur la jeunesse, dont le concours peut être particulièrement précieux. Une activité énergique tendant à familiariser la jeunesse avec la Société des Nations serait la plus propre à assurer le triomphe de nos idées.

TCHÉCOSLOVAQUIE.

Le Comité d'Education de l'Association pour la Société des Nations travaille en commun avec l'Association féminine allemande en Tchécoslovaquie.

Dans les écoles publiques de Tchécoslovaquie, une fois par an, à l'anniversaire de Comenius, une demi-heure est consacrée à l'enseignement de la paix. La Ligue allemande et la Ligue féminine fournissent les matériaux nécessaires à cet enseignement. En conséquence, la Commission a décidé de publier un manuel fournissant aux maîtres d'école le matériel et les suggestions facilitant cet enseignement.

* * *

Depuis plusieurs années, à fin août et au début de septembre, l'Union internationale des Associations pour la Société des Nations organise à Genève une « école d'été » c'est-à-dire une série de cours très documentés sur l'organisation et l'œuvre de la Société des Nations. De plus en plus les gouvernements et les associations y envoient un grand nombre d'élèves d'école normales, futurs semeurs de bonne semence dans les pays et les milieux où les appellera leur vocation. En août 1928, le Bureau international d'Education a fait donner, dans la même ville, sous la direction de M. le professeur Pierre Bovet, tout un ensemble de leçons sur les méthodes et les moyens à employer pour enseigner aux élèves des écoles les buts de la Société des Nations et les résultats qu'elle a déjà obtenus.

Mais trop d'Etats encore répondent mollement à l'invitation

qui leur a été adressée par l'assemblée de Genève. C'est notamment le cas du nôtre. Certes, la Suisse a pris une grande part à la vie de la Société des Nations. Elle s'est particulièrement distinguée dans les travaux de l'Assemblée et de ses grandes Commissions (MM. Giuseppe Motta et Gustave Ador), dans ceux de la Cour permanente de Justice internationale (M. Max Huber), dans le règlement de graves conflits politiques internationaux (M. Calonder), dans la presse scientifique et quotidienne (MM. Rappard, William Martin, Oeri, Ernest Bovet) et j'oublie, sans doute, de mentionner ici plusieurs personnes, ce dont je m'excuse, mais elle s'est laissé distancer par un grand nombre de pays dans le domaine de l'enseignement. Par une enquête faite, en 1927, auprès des gymnases de nos cantons confédérés, j'ai pu constater que l'Ecole secondaire suisse a peu agi jusqu'à maintenant en faveur de l'affermissement de la Société des Nations et du succès de son œuvre. Sur 31 réponses recues, 8 seulement témoignent d'un enseignement vraiment organisé, 13 laissent entendre que l'on fait quelque chose. (Oh! quelque chose d'assez vague, des allusions à la Société des Nations, au passage, lorsque l'occasion se présente...), 10 enfin, disent catégoriquement non seulement que l'on ne s'occupe pas du tout de cette question, mais que l'on n'y a pas même songé. C'est là un état de choses qui ne manquera pas de créer, nous l'espérons, du souci et presque de l'inquiétude à une bonne partie de nos lecteurs. Ils apprendront, par contre, avec satisfaction, que les directeurs de Gymnases suisses, dans une séance tenue à Lausanne le 22 septembre 1927, ont adopté après une discussion approfondie, à l'unanimité des voix moins une seule, la conclusion suivante : « La Société des Nations est un fait historique. Il va de soi qu'on doit donner connaissance de ce fait aux élèves des établissements d'enseignement secondaire et qu'on doit leur exposer les idées à la réalisation desquelles travaille la Société des Nations. La Conférence exprime le vœu que cet enseignement soit donné d'une manière tout à fait objective ». Copies du procès-verbal et de la conclusion ont été adressées aux Départements de l'Instruction publique de tous les cantons. Il nous sera permis d'espérer que ceux qui n'ont encore rien fait en tiendront quelque compte. Mais, il faut bien le répéter, quelques cantons ont déjà fait un pas sérieux dans le sens que nous considérons comme désirable. Dans celui de

Genève, par exemple, — nous nous permettons de le citer parce que c'est le seul sur lequel nous soyons exactement renseigné, — l'étude de l'œuvre de la Société des Nations figure, depuis plusieurs années déjà, au programme de l'Université (cours de MM. les Prof. Rappard et Borel), au programme d'Histoire et d'Instruction civique de l'école supérieure des jeunes filles et du Collège des jeunes gens. Sur la proposition de l'Association genevoise pour la Société des Nations, le Département de l'Instruction publique a fait introduire, dès l'année 1921, un chapitre intitulé : « La Société des Nations » dans le manuel d'instruction civique qu'emploient les élèves de la classe primaire complémentaire et ceux des établissements d'instruction secondaire. Nul doute que, sous l'influence de M. le conseiller d'Etat Albert Malche, dont l'action vigoureuse dans le domaine de la Croix-Rouge de la jeunesse est bien connue, de nouveaux progrès ne se réalisent dans l'enseignement des buts et de l'œuvre de la Société des Nations. Depuis 1927, sur la proposition de l'Association genevoise pour la Société des Nations et grâce à sa générosité, un prix de 25 fr. est distribué annuellement, après concours, à l'élève de la classe supérieure de chacun des établissements d'instruction secondaire suivants : Collège des jeunes gens, Ecole supérieure des jeunes filles, Ecole supérieure de Commerce des jeunes gens, Ecole supérieure de Commerce des jeunes filles, Ecole des Arts et Métiers, Cours professionnels commerciaux et industriels. Ces concours, organisés par les directeurs des établissements intéressés, sont appréciés par des jurés désignés par le Département de l'Instruction publique et l'Association genevoise pour la Société des Nations. Un an avant l'heureuse initiative de ladite Association, un comité scolaire intérieur, le « Comité du Sou du Mois », avait déjà organisé un semblable concours, avec prix, à l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Si nous indiquons ici, avec quelque détail, ce qui se fait dans les écoles de Genève, ce n'est point, assurément, par orgueil, car cela est encore nettement insuffisant, mais pour donner une idée de ce qui existe déjà dans certains cantons et pour apporter quelques suggestions à ceux restés jusqu'à maintenant en pleine passivité.

TROISIÈME PARTIE

Le devoir et la tâche de l'école.

Mais il n'est que temps de donner une conclusion d'ordre pratique aux renseignements et aux considérations qui précédent :

1. — *L'Ecole doit agir plus vigoureusement en faveur de la Société des Nations.* Malgré tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, il convient d'abord d'avouer que l'Ecole, d'une façon générale, n'a pas accompli et n'accomplit pas à l'égard de la Société des Nations toute la tâche qui lui échoit, celle qui est la sienne. Elle s'est trop souvent laissée aller à l'indifférence. Sauf dans de rares cas, elle n'a pas été génératrice d'enthousiasme. Et pourtant, le succès de tous les établissements du monde consacrés à l'éducation de la jeunesse et au perfectionnement de la civilisation, n'est-il pas conditionné par la paix, laquelle ne peut se maintenir que par une meilleure entente internationale ? Il s'ensuit déjà que, du seul point de vue de ses intérêts vitaux, l'on pourrait même dire égoïstes, l'Ecole doit agir plus vigoureusement que par le passé en faveur de la Société des Nations, qui est incontestablement la plus grande espérance de ceux qui redoutent le retour de la guerre.

2. *Il faut diriger contre la guerre les forces formidables de l'Ecole.* — Pour parvenir à conjuguer une action puissante à celle des pionniers de la paix, il faut que l'Ecole combatte, avant tout, chez les enfants, la tendance au scepticisme stérile et démolisseur et la remplace par une confiance dûment motivée dans l'avenir. Elle fera déjà œuvre de premier ordre si elle démontre à la jeunesse que ce scepticisme, qui sape l'œuvre de la Société des Nations est avant tout un produit de l'ignorance des faits. L'ignorance ! Voilà bien l'ennemi le plus redoutable, celui que l'Ecole a reçu la mission sacrée de vaincre. Son devoir est de s'y employer énergiquement. Mettons donc en lumière ce que la Société des Nations a déjà fait et montrons pourquoi et en quoi cette œuvre est magnifique. Les jeunes sentiront alors naître en eux cette admiration qui conduit si souvent aux déterminations généreuses.

La Société des Nations, les Puissances signataires du Pacte Kellogg, des séries de congrès politiques internationaux, un nombre croissant d'Eglises, d'organisations religieuses, de sociétés philanthropiques, se coalissent contre le monstre hideux de la guerre, resté, jusqu'à présent, debout et invincible. Le moment est venu de lancer dans cette lutte suprême, avec plus d'ordre et de vigueur, les innombrables cohortes dont dispose l'Ecole, car c'est le concours de la jeunesse — puissance de l'avenir — qui assurera la victoire complète et définitive.

Mais avant toute chose, il ne faut pas oublier que la génération qui est actuellement sur les bancs de l'Ecole n'a pas connu la période de la guerre mondiale ou n'en a gardé que des souvenirs très atténus. Elle ne peut donc avoir conçu au même point que les adultes, l'horreur de l'innommable fléau. Si on ne cherche pas à la lui donner et surtout si l'on ne sait pas lui insuffler le désir ardent d'en éviter définitivement le retour, pourquoi ne tomberait-elle pas, elle-même, avant peu d'années, dans les errements qui ont valu à leurs aînés les pires catastrophes ? Que fera-t-elle si elle n'est pas avertie, instruite, prémunie contre les suggestions dangereuses qui lui viendront de gauche et de droite ?

3. Que faut-il faire comprendre à la jeunesse ? — Il faut, d'une part, faire comprendre à la jeunesse tout ce qu'a non seulement de hideux, mais d'injuste et de stupide cette singulière manière de résoudre les questions politiques qui s'appelle la guerre, et d'autre part, lui montrer pourquoi il est aussi logique, aussi intelligent, aussi naturel, de faire trancher par un tribunal international les discussions et les disputes qui surviennent entre les peuples que de faire trancher, par les tribunaux ordinaires, les discussions et les disputes qui surviennent entre les particuliers. L'Ecole rendra un véritable service aux écoliers de tout âge qu'elle amènera à constater fréquemment que, dans l'histoire des peuples, ce qui paraissait utopie la veille devient réalité le lendemain. M. Politis remarquait, il y a quelques mois, devant l'Assemblée de la Société des Nations que le Protocole de Genève qui, en 1924, avait proclamé la substitution de l'arbitrage obligatoire à toute guerre, était en avance sur son temps, mais que si les parlements ne le ratifièrent pas, les traités de Locarno, qui l'ont suivi de près, montraient que ses principes pénétraient peu à peu la conscience des peuples. En

effet, n'y revient-on pas, à chaque instant, au cours des longues études de la question du désarmement ? Le pacte Kellogg ne compte-t-il pour rien ?

Il faut rappeler aux jeunes que les peuples ont besoin les uns des autres, même pour vivre ; qu'en un court espace de temps, la Suisse, par exemple, mourrait de faim, de froid et de misère si d'autres pays ne lui envoyoyaient du blé, du charbon et des matières premières pour ses industries. De telles considérations démontrent péremptoirement combien il est nécessaire que les peuples vivent en bonne harmonie et cherchent à améliorer la collaboration internationale.

Faisons admirer aux jeunes la splendeur de la tâche de ceux qui travaillent à l'avènement d'une paix garantie à l'Humanité par des moyens nouveaux, réputés jusqu'ici introuvables. Montrons que ce scepticisme dont font profession tant d'esprits dits avancés n'est, pour beaucoup d'entre eux, qu'un paravent simple et pratique pour dissimuler leur incapacité ou leur paresse d'apprendre. Créons de l'enthousiasme, donnons, dans l'œuvre entreprise, la foi, sans laquelle rien de grand ne peut aboutir.

Mais, par quels moyens organiser les forces de l'Ecole ?

4. L'éducation des éducateurs. — Le premier est assurément d'instruire les éducateurs insuffisamment versés dans ces questions pour être à même de les traiter en classe. Sitôt qu'ils comprendront à fond la gravité de la responsabilité qui pèse sur eux, ils comprendront bien vite aussi, eux qui usent leur vie à cultiver les générations qui montent, la nature des efforts nouveaux qui s'imposent à leur bonne volonté pour éviter le retour de catastrophes semblables à celle de 1914, où a failli sombrer cette civilisation à laquelle l'Ecole avait elle-même tant contribué. Une fois les éducateurs convaincus, gagnés à la cause, la cause elle-même sera gagnée. Qu'on commence donc par leur offrir des cours bien appropriés et des conférences, qu'on répande largement dans les bibliothèques scolaires les documents indispensables. Les conférenciers capables et dévoués ne manquent pas, heureusement. Les livres et brochures sont légion. Donnons aux maîtres les instruments de travail qui leur permettront d'acquérir et de coordonner des connaissances qu'ils transmettront ensuite, avec un art qui est le leur, aux jeunes intelligences qui leur sont confiées.

Pour ceux d'entre nous que leurs occupations empêchent de consacrer beaucoup de temps à une telle étude, un bon moyen d'en goûter pleinement le charme est de prendre d'abord une vue suffisante de l'ensemble de l'œuvre, puis d'observer d'une façon suivie les efforts qui se font, les progrès qui s'accusent dans l'une seulement des activités de la Société des Nations, n'importe laquelle. C'est ainsi, et ainsi seulement, qu'ils parviendront à juger, au moins dans une certaine mesure, non seulement de l'étendue des sujets traités et de leur difficulté, mais de leur pénétration graduelle par une lumière nouvelle, qui va s'intensifiant chaque jour, éclaire les problèmes les plus complexes et en montre les solutions. Aux pédagogues — et aussi à toutes les personnes — qui accueilleraient cette idée, nous ne saurions donner un meilleur conseil que de s'abonner au *Bulletin mensuel des travaux de la Société des Nations* (qui est publié par le Secrétariat de Genève et ne coûte que 5 francs par an) ainsi qu'au *Bulletin mensuel de l'Association suisse pour la Société des Nations* que M. le professeur Ernest Bovet, — Lausanne, le Langue-doc, — dirige avec tant d'autorité et de talent. (Le prix de l'abonnement annuel est de 3 francs.) La première de ces revues donne un compte rendu succinct et précis des travaux de la Société des Nations au fur et à mesure qu'ils s'exécutent ; la seconde, qui se place souvent au point de vue suisse, apporte, en plus de renseignements fort bien choisis, des discussions, des critiques impartiales des résultats obtenus. Ces deux revues se complètent ainsi de la plus heureuse façon.

5. *Les instruments de travail.* — Parmi les instruments de travail les plus recommandables, nous voudrions nous permettre de rappeler tout d'abord à l'attention des éducateurs la belle série des brochures qu'ils connaissent déjà, sans doute, publiées par le Secrétariat général de la Société des Nations et par le Bureau international du Travail. C'est une mine d'une grande richesse de documentation et d'une exploration relativement aisée. Rien n'est plus facile que d'en trouver un grand nombre d'autres, en librairie ou au Secrétariat du quai Wilson, section d'information. Et si, soit à l'Ecole primaire, soit dans les établissements d'instruction secondaire, le maître désire illustrer ses exposés par des projections lumineuses, il a sous la main toute la série des diapositifs établis par les soins du Secrétariat du quai Wilson. Un album illustré, de grandes planches séparées,

une conférence type, dont les notes permettent de commenter au fur et à mesure de leur passage une série de clichés heureusement choisis et ordonnés — tout ce matériel a été constitué par les soins du Secrétariat du quai Wilson — sont autant de moyens d'intéresser vivement et d'instruire un jeune auditoire sans qu'il en résulte pour le maître un trop grand effort de préparation. Des tracts de quelques pages résument l'œuvre fondamentale de la Société des Nations. D'autres contiennent des questions élémentaires à adresser aux jeunes pour les amener à réfléchir. On le voit, le matériel ne manque certes pas pour l'enseignement de ces notions nouvelles. Dès que le sujet lui sera familier, le maître se sentira entraîné par le souffle de solidarité de la Société des Nations, et sera, tout naturellement, porté à faire comprendre aux jeunes intelligences qui lui sont confiées ce qu'il y a de grandiose dans ces tentatives d'une organisation nouvelle des relations internationales sur une base plus large, sur un plan plus élevé que par le passé. Et il ne s'adressera pas seulement à la raison, il saura aussi parler aux consciences.

6. *Les moyens à employer : méthodes, branches, concours, etc.* — Faire une place à l'œuvre de la Société des Nations dans les cours d'Histoire et d'Instruction civique sera assurément chose principale, mais négliger le concours des autres branches serait se priver d'un élément fort utile. Qu'on pense un instant aux réflexions fécondes que peuvent faire naître les leçons de géographie en faveur de la nécessité d'une meilleure collaboration internationale ; les leçons de littératures étrangères, d'histoire de l'art et de musique en faveur d'une meilleure compréhension de la mentalité et de l'esprit des autres peuples, les leçons de sciences en faveur d'une extension de la coopération intellectuelle, les leçons d'hygiène en faveur d'une juste appréciation de l'œuvre des Commissions d'hygiène et des épidémies. Est-ce à dire qu'il convienne de rappeler à chaque instant tout ce à quoi tend la Société des Nations ? Ce serait insensé. Mais de là à n'en pas parler du tout ou à en sourire sceptiquement au passage, il y a un abîme. Dans l'enseignement de ces branches il suffit d'y faire allusion de loin en loin, mais avec à propos. Qui ne sait l'influence décisive que peut exercer sur un adolescent une simple pensée, un mot tombant de la bouche du maître ? Si l'élève le voit parler avec respect de la Société des Nations, avec gravité de l'importance de sa tâche,

il s'orientera tout naturellement dans la bonne direction. L'essentiel est que les jeunes aient la conviction que la Société des Nations est une réalité vivante, constamment agissante. Or, c'est en entendant parler fréquemment de son activité qu'ils recevront cette impression et la garderont. Pour accentuer le dégoût de la guerre, il est facile, à la leçon de chimie, de parler de gaz asphyxiants et du rôle atroce qu'on leur fait jouer sur le champ de bataille. Si, à la leçon d'arithmétique (c'est une suggestion de M. le professeur Ernest Bovet) on fait faire un problème conduisant à calculer le temps nécessaire au défilé de dix millions d'hommes sur 6, 8 ou 10 de front, à une allure de 4 ou 5 kilomètres à l'heure, par exemple, et si l'on rappelle aux élèves que ce chiffre de dix millions est à peu près celui des soldats qui ont trouvé la mort dans la guerre mondiale, on leur apporte des formes concrètes qui forcent leur attention. Un moyen très simple de pousser des groupes d'élèves à étudier de près tel ou tel chapitre de l'œuvre de la Société des Nations, est d'organiser des concours avec prix. Il va de soi qu'il faut alors se montrer modeste et borner avec prudence le champ que l'on désire faire étudier, mais les expériences faites chez nous, notamment avec l'appui de l'Association genevoise pour la Société des Nations, ont été nettement encourageantes. Un concours d'idées ouvert entre les élèves d'une de nos écoles, a prouvé non seulement que les jeunes prennent un vif intérêt aux choses de la Société des Nations, mais qu'ils désirent vivement qu'on leur en parle plus souvent sous des formes diverses et multiples.

7. L'avantage que l'Ecole retire de cette étude pour le développement général des élèves. — Après avoir constaté que, par l'importance même de son œuvre, la Société des Nations a droit de cité dans nos programmes, nous voulons nous demander, en terminant, si l'étude de cette œuvre favorise le développement de l'esprit dans un sens recommandable et si elle est de nature à exercer une influence heureuse sur la jeunesse. Or, il est impossible de ne pas reconnaître, en toute sincérité, qu'à cet égard elle est de premier ordre. Voyons un peu :

Lorsqu'on passe en revue les conflits qui ont été solutionnés par la Société des Nations, l'on démontre par *des faits patents*, que les hommes sont capables de s'entendre autrement qu'à coups de canon, même si leurs intérêts, leur orgueil, leur honneur

ou celui de leur patrie sont en jeu. L'on apporte donc *une preuve* que le dangereux instinct combatif qui somnole dans le tréfonds de notre être, peut être adouci, conduit. Quel gain, en faveur de l'homme, lorsqu'on peut le montrer échappant à cette force profonde, obscure, qui pousse tant d'êtres animés à s'entre-tuer, à se détruire ! Quelle belle occasion de condamner l'esprit de chicane et de violence qui empoisonne la vie de tant de mortels ! La discussion actuellement *publique* des difficultés politiques internationales, *la publication obligatoire des traités* signés par les Etats, ne sont-elles pas des exemples précieux pour l'éloge de l'esprit de franchise, pour la condamnation de l'esprit de dissimulation ? Les succès remportés par la Société des Nations ne sont-ils pas l'illustration de l'esprit de *persévérance* des hommes et des institutions qui, depuis plus d'un siècle, luttent contre le principe haïssable et honteux de la guerre ? Et n'est-elle pas vraiment émouvante cette leçon qui montre le premier aboutissement d'un effort si long, si constamment semé de déceptions et si souvent accompagné, par surcroît, des sarcasmes d'un ironique scepticisme ? Or, quels principes sont plus utiles à inculquer à la jeunesse que la persévération pour le triomphe d'une cause que l'on croit bonne ?

Cette œuvre de reconstruction d'un monde tombé dans un demi-chaos à la suite de la guerre, cet effort énorme accompli en un temps où chacun se plaignait de lassitude et de dépression, contiennent une belle leçon d'*énergie*. Ce serait dommage de n'en pas tirer profit. Il est particulièrement utile de montrer à toute une partie de notre jeunesse, qui souffre d'un scepticisme impuissant, qui manque d'esprit constructif, une société qui ose entreprendre *la construction* d'un édifice grandiose, sur des bases nouvelles, en s'inspirant d'idées et de théories nouvelles. Les jeunes se plaignent souvent, à tort ou à raison, de ce que nous nous attardons trop complaisamment à l'étude de choses du passé, d'idées anciennes qui leur paraissent surannées ou usées. Montrons-leur donc ce qui se fait dans le domaine politique, social, économique, humanitaire sous l'égide de la Société des Nations. Voilà du nouveau.

Il ne serait peut-être pas oiseux de nous demander au passage si l'Ecole moderne, qui met tant d'efforts à développer l'esprit critique, en fait assez pour créer l'esprit d'initiative et de construction. Or, l'observation de l'activité de la Société des Nations

présente encore l'avantage de faire prendre contact avec des *méthodes de travail* du plus haut intérêt. Cette répartition de la difficulté entre toutes ces Commissions et ces Sous-Commissions, entre ces Comités et ces Sous-Comités, ces Conseils d'experts, bref, tout cet attirail technique qui lasse ou fait sourire les lecteurs superficiels de journaux, est un moyen, peut-être unique, de piloter, parfois très lentement, il est vrai, mais plus sûrement, tant de questions d'une extrême complexité, où tant d'intérêts contradictoires, contraires, sont engagés, où tant de susceptibilités sont à ménager. Voilà assurément une occasion de montrer tout ce que l'on peut retirer de renseignements puisés à des sources rigoureusement contrôlées, puis clairement coordonnés, canalisés, discutés et mis alors seulement au service d'une action méthodique, soutenue, dirigée vers un but fixé. C'est une sorte d'application à la résolution de problèmes appartenant à l'avenir, de méthodes dont se sert l'historien pour arriver à découvrir les vérités et les secrets du passé. Si le résultat obtenu par ces méthodes n'a pas, dans telle ou telle circonstance, reçu l'approbation d'un jeune auditoire aux prétentions exagérées, il est facile de lui donner une leçon de modestie en lui demandant les moyens qu'il eût proposés lui-même et en lui montrant ainsi, soit son ignorance du sujet, soit sa pauvreté d'argumentation. Et ces constatations, présentées dans un esprit de bienveillance agrémenté d'un sourire, feront peut-être entrevoir à quelques jeunes le commencement de la sagesse, c'est-à-dire contribueront à ne plus leur laisser émettre à la légère, sur des questions d'une haute difficulté, des jugements n'ayant pour tout fondement qu'une prétention ridicule.

8. Les avantages qui en résulteront pour les parents, pour le monde. — Or, ce que l'écolier apprendra en classe ne restera pas enfermé dans son seul cerveau, mais en débordera pour se répandre autour de lui, notamment à la table de famille où le scepticisme des parents sera parfois soumis à rude épreuve. Ainsi, l'action du maître, dépassant le cadre de l'école, s'exercera indirectement sur les adultes eux-mêmes, leur apportant des faits indiscutables, des précisions, des documents, en un mot une raison dûment motivée de croire en l'œuvre de la Société des Nations. Se rendant compte que, si chacun le veut, la guerre est morte à jamais, comprenant enfin leurs responsabilités personnelles dans cette organisation de l'Humanité en vue d'une

paix perpétuelle et d'une coopération internationale féconde, nombre de parents seront convaincus par leurs enfants et remplaceront leur indifférence néfaste par un intérêt actif. Ils contribueront alors, à leur tour, à la formation de cette opinion publique agissante dont on a tant parlé et qui deviendra un jour l'incoercible force de paix devant laquelle même les gouvernements les plus récalcitrants devront céder.

HENRI DUCHOSAL

*Directeur de l'Ecole secondaire et supérieure
des jeunes filles de Genève.*
